

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence:

Madame Maureen Murphy, conseillère a démissionnée de son poste de conseillère (siège #5) en date du lundi 8 août 2022. Elle ne fait donc plus partie du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Daniel Enright régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 septembre 2022 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme/Inspection

4. Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour une utilisation permanente de l'emprise du chemin Beaugard aux fins d'implanter une ligne électrique souterraine
5. Demande d'autorisation pour déneiger le chemin Beaugard
6. CPTAQ - dossier du mois (0547-08-1408)

Administration

7. Correspondances
8. Dépôt de la lettre de démission de la conseillère Maureen Murphy au siège numéro 5
9. Dépôt de la date des élections partielles pour combler le poste de conseiller(ère) au siège #5
10. Utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin
11. Rémunération lors d'élection partielle 2022
12. Régie d'incendie - Nomination d'un membre délégué municipal
13. Heures d'ouverture du bureau municipal – nouvel horaire
14. Cabinet d'avocat - Mandat général 2023
15. Infotech – renouvellement du contrat de service

16. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités des volets de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels
17. Dons & publicités (Étincelle)

Voirie

18. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection sur le chemin de Montréal
19. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de pavage sur les chemins Thomas et des Marguerites
20. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de rechargement sur les chemins Ely et Baker
21. Soumissions - Déneigement pour le chemin Fortier et le stationnement de l'hôtel de ville
22. Demande conjointe au MTQ – asphaltage du chemin Kingsbury-Saint-François (Rang 4)

Factures

23. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2022-09-06, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2022-09-06, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 8 et 17 août 2022;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter les procès-verbaux du 8 et 17 août 2022.

Période de questions : 2022-09-06, 3 Monsieur Martin Trudeau et Madame Marie-Soleil Perron étaient présents afin d'expliquer leur demande d'occupation du domaine public sur une partie du chemin Beauregard pour alimentation électrique d'une future résidence et pour demander l'autorisation de déneiger le chemin Beauregard durant l'hiver 2022-2023.

Monsieur Pierre Avignon était présent pour s'informer sur des travaux municipaux réalisés au niveau de l'aire de virage au bout du chemin Garrett.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour une utilisation de l'emprise du chemin Beauregard afin d'implanter une ligne électrique : 2022-09-06, 4 **Considérant que** les propriétaires du lot # 3 511 171 demandent une autorisation d'occuper le domaine public pour utilisation d'une partie de l'emprise du chemin Beauregard pour installer une ligne électrique souterraine, afin d'alimenter une future résidence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte conditionnellement la demande pour l'occupation du domaine public pour l'utilisation d'une partie de l'emprise du chemin Beauregard pour installer une ligne électrique souterraine, afin d'alimenter une future résidence;

Qu'une autorisation écrite doit être obtenue d'Hydro-Québec et déposée à la municipalité pour le branchement électrique d'une future résidence;

Que des plans d'ingénierie, des plans d'implantation et une estimation détaillée du projet doivent être déposés à la municipalité afin d'évaluer le projet et son impact sur le milieu;

Que le Conseil municipal, à une séance ultérieure, adoptera à certaines conditions et après avoir évalué le projet, une autorisation par résolution afin que le propriétaire puisse occuper le domaine public, soit une partie de l'emprise du chemin Beauregard pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une future résidence.

Demande de déneigement du chemin Beauregard : 2022-09-06, 5
Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne n'entretient pas, durant la période hivernale, le chemin Beauregard;

Attendu qu'un citoyen ou un entrepreneur en déneigement peut déposer une demande auprès du conseil municipal afin d'obtenir une autorisation d'une durée d'un an, sous forme de résolution, de déneiger un chemin appartenant à la municipalité;

Attendu que le propriétaire du lot 3 511 171 a demandé une autorisation pour effectuer le déneigement du chemin Beauregard pour la saison hivernale 2022-2023, afin d'avoir accès à sa propriété;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu d'autoriser le déneigement du chemin Beauregard pour la saison hivernale 2022-2023 par le propriétaire du lot 3 511 171; que le déneigement sera fait uniquement pour son besoin personnel, à sa convenance selon les conditions; qu'une attestation d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ doit être déposée auprès de la municipalité couvrant tout incident qui pourrait être occasionné par le citoyen ou l'entrepreneur en déneigement; que tout dommage subi au chemin par le travail de déneigement devra être corrigé par le demandeur, et ce, dans les 30 jours suite à l'inspection du chemin fait par le service de voirie, après la période de dégel.

CPTAQ – dossiers du mois : 2022-09-06 La correspondance relative aux dossiers du mois (0547-08-1408) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2022-09-06 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 9 août au 6 septembre 2022, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Dépôt de la lettre de démission de la conseillère, Madame Maureen Murphy, siège #5 : 2022-09-06 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de la conseillère Maureen Murphy à la table du conseil, effective en date du 8 août 2022. L'avis de vacance a été constaté en date du 6 septembre 2022. La directrice générale et greffière-trésorière dispose de 30 jours pour choisir la date du scrutin qui devra avoir lieu avant les quatre mois qui suivent l'avis de vacance.

Dépôt de la date des élections partielles pour combler le poste de conseiller(ère) au siège #5 : 2022-09-06 La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil municipal que le scrutin pour l'élection partielle visant à combler le poste de conseiller(ère) au siège #5 se déroulera le 27 novembre 2022. Le vote par anticipation aura lieu le 20 novembre 2022. Un avis public sera donné, au plus tard, le 14 octobre 2022 pour déclencher le processus d'élection et informer les électeurs et potentiels candidats de leurs droits et devoirs.

Utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin : 2022-09-06 Le conseil ne donne pas suite à ce point.

Rémunération du personnel électoral pour les élections partielles du 27 novembre 2022: 2022-09-06, 6 **Considérant que** des élections partielles seront tenues le 27 novembre 2022 et qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral pour des raisons salariales;

Considérant que ce Conseil croit opportun d'établir de nouveaux tarifs pour les salaires du personnel électoral;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu d'autoriser les tarifs suivants pour les élections partielles du 27 novembre prochain à savoir :

RÉMUNÉRATION LORS D'ÉLECTION PARTIELLE 2022

Tableau des rémunérations du personnel électoral Tarif fixe ou horaire				
	Municipale 2022	Municipale 2021	Municipale Gazette officielle 4 déc. 2021	Provinciale Avril 2022
Présidente d'élection Rémunération avec scrutin	2 400\$	2 300\$ + 578\$ BVA suppl.	1 898\$	49,34\$/ 51,81\$/h
Rémunération sans scrutin	1 260\$	1 200\$	929\$	
Secrétaire d'élection $\frac{3}{4}$ Président Rémunération avec scrutin	1 800\$ +	1 725\$ + 433,50\$ BVA suppl.	1 423,50\$	
Rémunération sans scrutin	945\$	900\$	696,75\$	
Formation par séance	25\$	Payer à l'heure		27,92\$/h
Réviseur	20\$/h	19\$/h	19,95\$/h	20,55\$/h
Secrétaire commission de révision	20\$/h	19\$/h	18,90\$/h	19,94\$/h
Agent réviseur	18\$/h	17\$/h	16,20\$/h	19,36\$/h
Préposé à l'information (PRIMO) (BV & BVA)	18\$/h	17\$/h	16,88\$/h	19,94\$/h
Scrutateur (BV & BVA)	20\$/h	20\$/h	16,88\$/h	19,36\$/h
Secrétaire de bureau de vote (BV & BVA)	20\$/h	20\$/h	16,20\$/h	17,42\$/h
Président table de vérification (BV & BVA)	15\$/h	15\$/h	13,50\$/h	15,68\$/h
Membre table de vérification (BV & BVA)	15\$/h	15\$/h	13,50\$/h	15,68\$/h
Aide à la surveillance, désinfection, autres		15\$/h	13,50\$/h	16,95\$/h
Substitut	50\$/jour	50\$/jour		

Comité du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond - nomination des membres délégués municipal : 2022-09-06, 7 **Attendu que** la conseillère du siège numéro 5, Maureen Murphy, a démissionné et qu'elle siégeait sur le comité de la régie intermunicipale du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond;

Attendu qu'un nouveau membre délégué municipal devrait être nommé pour remplacer Madame Murphy sur le comité de la régie intermunicipale du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité des conseillers de désigner Douglas Morrison, conseiller, comme délégué municipal pour la Municipalité du Canton de Melbourne au sein de la régie intermunicipale du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond; de désigner Daniel Enright, conseiller, comme substitut de plein pouvoir au sein du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond.

Heures d'ouverture du bureau municipal – nouvel horaire : 2022-09-06, 8 Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu unanimement par les conseillers de modifier l'horaire d'ouverture du bureau municipal comme suit :

Les lundis, mardis et mercredis : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Les jeudis : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Les vendredis : 9 h à 12 h.

Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. : 2022-09-06, 9 **Attendu que** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Melbourne une offre de services professionnels pour l'année 2023;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2023.

Infotech – contrat de service : 2022-09-06, 10 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de service en comptabilité municipale avec la compagnie *Infotech* pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 au montant de 5 670 \$ (plus taxes); il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

Accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels : 2022-09-06, 11 **Attendu que** le projet de loi 64 intitulé « Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels » a été sanctionné le 22 septembre 2021;

Attendu que l'article 8 qui concerne la personne responsable de l'accès à l'information est remplacé par « la personne ayant la plus haute autorité exerce toujours la fonction de responsable de l'accès à l'information, mais aussi celle de responsable de la protection des renseignements personnels »;

Attendu que cette personne peut désigner comme responsable un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou une partie de ses fonctions;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne désigne la directrice générale et greffière-trésorière comme personne responsable au sens de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*; que le maire peut signer cette déclaration à être envoyée à la *Commission d'accès à l'information*.

Publicités : 2022-09-06, 12 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu par les conseillers d'autoriser la dépense suivante en publicité:

L'Étincelle

189 \$ (plus taxes)

Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection sur le chemin de Montréal : 2022-09-06, 13
Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection d'une section du chemin de Montréal;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat au projet de réfection d'une section du chemin de Montréal à l'entreprise *Groupe Gagné Construction inc.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 15 août 2022;

Considérant la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 155 858,36 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) de *Groupe Gagné Construction inc.* suite à l'exécution des travaux de réfection d'une section du chemin de Montréal; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de pavage sur les chemins Thomas et des Marguerites : 2022-09-06, 14
Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de pavage sur les chemins Thomas et des Marguerites;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat au projet de pavage sur les chemins Thomas et des Marguerites à l'entreprise *Pavage Drummond inc.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 25 juillet 2022;

Considérant la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 167 266,86 \$ (incluant les taxes et la retenue de 5%) de *Pavage Drummond inc.* suite à l'exécution des travaux de pavage sur les chemins Thomas et des Marguerites; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de rechargement sur les chemins Ely et Baker : 2022-09-06, 15
Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de rechargement des chemins Ely et Baker;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat du projet de rechargement des chemins Ely et Baker à l'entreprise *La Sablière Warwick Ltée.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 31 août 2022;

Considérant la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 313 224,94 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) de *La Sablière Warwick Itée.* suite à l'exécution des travaux de rechargement des chemins Ely et Baker; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Soumission - déneigement du chemin Fortier : 2022-09-06, 16 Monsieur Julien Lessard a déposé une offre de services pour le déneigement du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier pour la saison 2022-2023.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu d'accepter l'offre de services de Monsieur Julien Lessard pour le déneigement 2022-2023 du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier selon les conditions de l'offre déposée par M. Lessard en date du 23 août 2022.

Demande conjointe au MTQ – asphaltage du chemin Kingsbury-Saint-François (Rang 4) : 2022-09-06, 17 **Considérant que** la rue de l'Église à Saint-François-Xavier-de-Brompton et le rang 4 nord-ouest au Canton de Melbourne et à Kingsbury est la propriété du ministère des Transports du Québec ;

Considérant que cette voie traverse les trois (3) municipalités de Saint-François-Xavier-de-Brompton, Canton de Melbourne et Kingsbury ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a effectué des travaux de rechargement granulaire sur cette voie en juillet 2022 ;

Considérant que cette voie gravelée nécessite des investissements quant au service de nivelage, gravier et calcium ;

Considérant que le conseil considère que le pavage de ce chemin contribuerait à améliorer la sécurité des usagers ;

Considérant que les trois (3) municipalités manifestent leur accord à la présentation d'une demande individuelle d'amélioration au ministère des Transports du Québec pour que cette voie entre Kingsbury et Saint-François-Xavier-de-Brompton (rang 4 nord-ouest) actuellement en gravier soit asphaltée;

Considérant que la structure ainsi que le profil et le tracé d'une bonne portion de cette voie dans le Canton de Melbourne (de la limite de Saint-François-Xavier-de-Brompton jusqu'à l'adresse civique 559) semblent être assez bons pour recevoir le pavage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité Canton de Melbourne demande au ministère des Transports du Québec d'asphalter la section du chemin de Kingsbury-Saint-François (rang 4 nord-ouest) sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne; et que cette résolution soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, au député provincial de Richmond, à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et à la Municipalité du Village de Kingsbury.

Factures : 2022-09-06, 18 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 126 472,38 \$) et des chèques émis (montant : 11 448,79 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que les comptes à payer et les chèques

émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

Varia : 2022-09-06 Aucun sujet

Levée de la séance : 2022-09-06, 19 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison que la séance soit levée à 20 h 50. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 octobre 2022.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 7^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

James Johnston
Maire